

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Faciliter la rencontre entre des candidats éloignés de l'emploi et les filières qui recrutent

• CONTEXTE & ENJEUX

Une convention de revitalisation a été signée entre la Préfecture de Gironde et BNP Paribas Personal Finance, le 24 juillet 2025. Cette convention de revitalisation prévoit notamment des actions inclusives pour faciliter l'insertion sur le marché du travail de publics en difficulté.

En effet, les **différents bassins d'emplois de la Gironde** présentent **de nombreuses opportunités** dans **des filières variées**, mais certaines parties de la population peinent à accéder à l'emploi. Parmi ces populations fragiles on trouve notamment les **seniors**, les **demandeurs d'emploi longue durée**, les **jeunes peu qualifiés** et les **personnes porteuses de handicap**. Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont souvent démultipliées en fonction des lieux d'habitat (QPV, milieu rural...)

Dans le cadre de la convention de revitalisation, la DDETS 33 et BNP Paribas Personal Finance souhaitent donc soutenir l'émergence de projets innovants favorisant :

- **L'accès ou le retour à l'emploi, l'inclusion sociale ou professionnelle**
- **La rencontre entre des filières qui recrutent et ces publics éloignés de l'emploi**

• PÉRIMÈTRE DE L'AMI

Les projets présentés devront concerter les publics précédemment cités avec une priorité d'examen sur la filière industrielle, l'inclusion numérique, et les enjeux de transition écologique.

Les projets devront se situer sur le territoire du département de la Gironde (33).

• CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets devront :

- **Innover sur un ou plusieurs éléments suivants :**
 - Les acteurs portant le projet (coopération inédite...)
 - Le projet en tant que tel (inédit sur le territoire mais déjà réalisé sur un ou plusieurs territoires français)
 - L'adaptation d'un projet existant à un nouveau domaine d'action
 - Toute autre innovation pertinente...
- **Renforcer les coopérations territoriales** entre acteurs publics, privés, associatifs et citoyens. Ces partenariats devront se traduire par un **principe de cofinancement**

- **Financer des projets pérennes** ayant vocation à s'inscrire durablement sur le territoire afin d'éviter l'effet d'opportunité à court terme. Une attention particulière sera donc portée :
 - Au plan de financement et à l'étude faite par le porteur de projet de sa capacité à boucler son plan de financement en année 1
 - Dans le cas où la mise en œuvre du projet s'effectue sur une année, à la capacité du porteur de projet à indiquer les financeurs prévus des éditions suivantes du projet (autofinancement, financeurs privés...)
 - Dans le cas où la mise en œuvre du projet court sur plusieurs années, à la capacité du porteur de projet à proposer un plan de financement diversifié (autofinancement, financeurs privés...)
- Se dérouler **sur le territoire** concerné (Gironde)
- Respecter le **calendrier de mise en œuvre** : se terminer au plus tard à la fin du S1 2027.
- Prévoir un **suivi des résultats** (indicateurs d'impact, nombre de bénéficiaires, retours qualitatifs...).

• PORTEURS ÉLIGIBLES

Tout acteur public ou privé ayant une existence juridique :

- Associations,
- EPCI et communes
- Entreprises,
- Coopératives, SCOP, SCIC,
- Clubs ou réseaux d'entreprises,
- Tiers-lieux, structures d'insertion, incubateurs, etc.

• MODALITÉS DE SOUTIEN

- L'enveloppe globale de l'AMI est de 137 000€.
- Pour chaque projet accompagné, la subvention octroyée par BNP Paribas Personal Finance sera d'un montant de 30 000€ maximum, et ne pourra excéder 60% du budget total du projet (les 40% restants pourront notamment être financés par les autres partenaires du projet). L'adéquation des montants demandés avec la réalité économique du projet proposé sera étudiée avec attention.
- Les fonds seront attribués en **deux versements**.

• CONTENU DU DOSSIER À DÉPOSER

Les candidats doivent transmettre le dossier fourni complété et comprenant les éléments suivants :

1. Une **présentation de la/des structures porteuses de projets** : les membres, l'activité, bref historique
2. **Note de présentation du projet** (5 pages max)
 - Contexte, objectifs, public cible
 - Actions prévues et calendrier
 - Acteurs partenaires et modalités de coopération
 - Innovation et valeur ajoutée
 - Résultats attendus et indicateurs
3. **Budget prévisionnel détaillé** : les besoins et les partenaires mobilisés (un accord écrit des co-financeurs sera demandé avant versement des financements BNP Paribas Personal Finance).
4. **Le calendrier du projet**
5. Pièces administratives (statuts, RIB, KBIS ou RNA, attestation URSSAF si concerné).

En annexe : le statut de la /des structures, la composition des instances et les comptes de résultats des 3 derniers exercices, ainsi que les noms, prénoms, année de naissance des principaux dirigeants de la structure ; des principaux actionnaires (détenant + de 25 % des parts) et des administrateurs de la structure.

6. CALENDRIER

Étape	Date
Lancement de l'AMI	05 décembre 2025
Date limite de dépôt des candidatures	16 février 2025 à 12h
Comité de sélection BNP Paribas PF / DDETS 33	Mi-mars 2026
Annonce des projets retenus	Fin mars 2026
Démarrage des projets	Printemps 2026

Possibilité d'un temps de dialogue pendant la période de candidature afin d'affiner et compléter votre dossier de candidature en contactant marion.duranthon@le30fab.com en indiquant dans l'objet de mail « AMI Inclusion 33 – »

7. MODALITES DE DÉPOT

Les dossiers sont à envoyer par mail à Marion Duranthon – marion.duranthon@le30fab.com avec pour objet « AMI 33 Inclusion – nom du porteur ».